

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE RIORGES

2023.41

OBJET :

FOYER PIERRE LAROQUE  
ORGANISATION DE  
CONCERTS ET SPECTACLES  
2024

Délibération du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 06 Décembre 2023

LE PRESIDENT CERTIFIE



1. *Que la convocation de tous les membres du Conseil d'Administration en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 08 Décembre 2023 et qu'il n'a pas été présenté d'observations ;*

2. *Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :*

Monsieur Jean-Luc CHERVIN  
Madame Isabelle BERTHELOT  
Madame Christiane PERROTON  
Madame Catherine REMY-MENU  
Madame Michelle BOUCHET  
Madame Andrée RICCETTI  
Madame Chantal LACOUR  
Monsieur Gilles CONVERT

Madame Suzanne KELLER  
Madame Annie FASSOLETTE  
Monsieur Daniel BARRET  
Madame Martine SCHMÜCK  
Madame Rolande VAGINAY  
Monsieur Cédric SCHÜNEMANN

Absents avec excuses :  
Monsieur Guy MARTIN

Secrétaire élu pour la durée de la session : Madame Géraldine BARRAS

Vu .....

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles.

NOMS DES MANDATS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Conseil d'Administration a donné acte de ce dépôt.

## Foyer Pierre Laroque : Organisation de concerts et spectacles

Le foyer Pierre Laroque organise des concerts et spectacles musicaux à caractère culturel et de loisirs. Ces manifestations rentrent dans le cadre du programme culturel de loisirs du CCAS.

Il est proposé d'augmenter pour 2024 la participation financière des spectateurs à :

- 9.00 € (8 € en 2023) pour les Riorgéois ;
- 11 € pour les non Riorgéois.

Cette participation est encaissée au moyen de la régie du Foyer Pierre Laroque.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

RIORGES, le 11 décembre 2023



Jean-Luc CHERVIN  
Président du C.C.A.S.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name and title of Jean-Luc Chervin.